

# 28 FEVRIER

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 euros  
Siège Social : BORDEHOuat, MAISON DITE CARADEC, 56360 LOCMARIA  
951 587 195 R.C.S LORIENT

## PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 25 JUILLET 2024

Le 25 juillet 2024 à 10 heures, au siège social, BORDEHOuat, MAISON DITE CARADEC, 56360 LOCMARIA,

Madame Manon PETIT, demeurant BORDEHOuat, MAISON DITE CARADEC, 56360 LOCMARIA,

Associée Unique de la société 28 FEVRIER, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,

**A pris les décisions ci-après relatives à :**

### ORDRE DU JOUR

- Modification des statuts concernant le Siège Social
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

### **PREMIERE DECISION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LE SIEGE SOCIAL**

L'Associée Unique décide de modifier l'Article 4 Siège social des statuts, suite à l'arrêté n°2023-008 portant numérotation des habitations et des bâtiments professionnels sur l'ensemble du territoire communal de la mairie de LOCMARIA.

La rédaction de l'article 4 des statuts est désormais la suivante :

« *ARTICLE 4 Siège social*

Le siège social est fixé au 1121 Bordehouat, 56360 LOCMARIA »

### **DEUXIEME DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.

**Madame Manon PETIT**  
**Associée Unique - Gérante**